

l'Europe
s'engage
à La Réunion



RAPPORT ANNUEL D'ÉXECUTION FEDER 2009

**Programme Opérationnel
FEDER
Coopération Territoriale
2007 – 2013**

CCI 2007 CB 163 PO 042

État membre : France
Région : île de La Réunion
Objectif : Coopération territoriale



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
1. IDENTIFICATION.....	4
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL	5
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	5
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	9
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	9
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)	
.....	11
2.4.1 La loi pour le développement économique des outre-mer.....	12
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »	14
2.4.3 Les États Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	17
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'octroi de mer	20
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	20
2.4.6 La situation à Madagascar	22
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant).....	23
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	24
2.7. Modalités de suivi	26
2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2009.....	26
2.7.2 Actions relatives au niveau national.....	30
2.7.3 Mise en œuvre des procédures de concertation FED / FEDER	33
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement).....	37
3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES.....	38
3.1. Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement.....	39
3.1.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	41
3.1.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1	43
3.2. Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale.....	44
3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	45
3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 2	49
3.3. Axe prioritaire 3 : Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse	50
3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	51
3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 3	55
4. PROGRAMMES FEDER / FONDS DE COHESION : GRANDS PROJETS (LE CAS ECHEANT)	56
5. ASSISTANCE TECHNIQUE	57
6. INFORMATION ET PUBLICITE.....	58



INTRODUCTION

Approbation du Programme Opérationnel FEDER Coopération Territoriale de l’Océan Indien

Le PO FEDER Coopération Territoriale de l’Océan Indien (CCI 2007CB163PO042) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 Mars 2008.

Objectif du rapport annuel d’exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport annuel d’exécution se rapporte à l’année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d’avancement.

L’objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C’est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l’exercice réglementaire du rapport annuel d’exécution de s’en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2009.

D’autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Coopération Territoriale
	Île de La Réunion
	2007 – 2013
	N° CCI 2007CB163PO042
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	P.O Coopération – Océan Indien
	Année 2009
	Procédure écrite de mai 2010



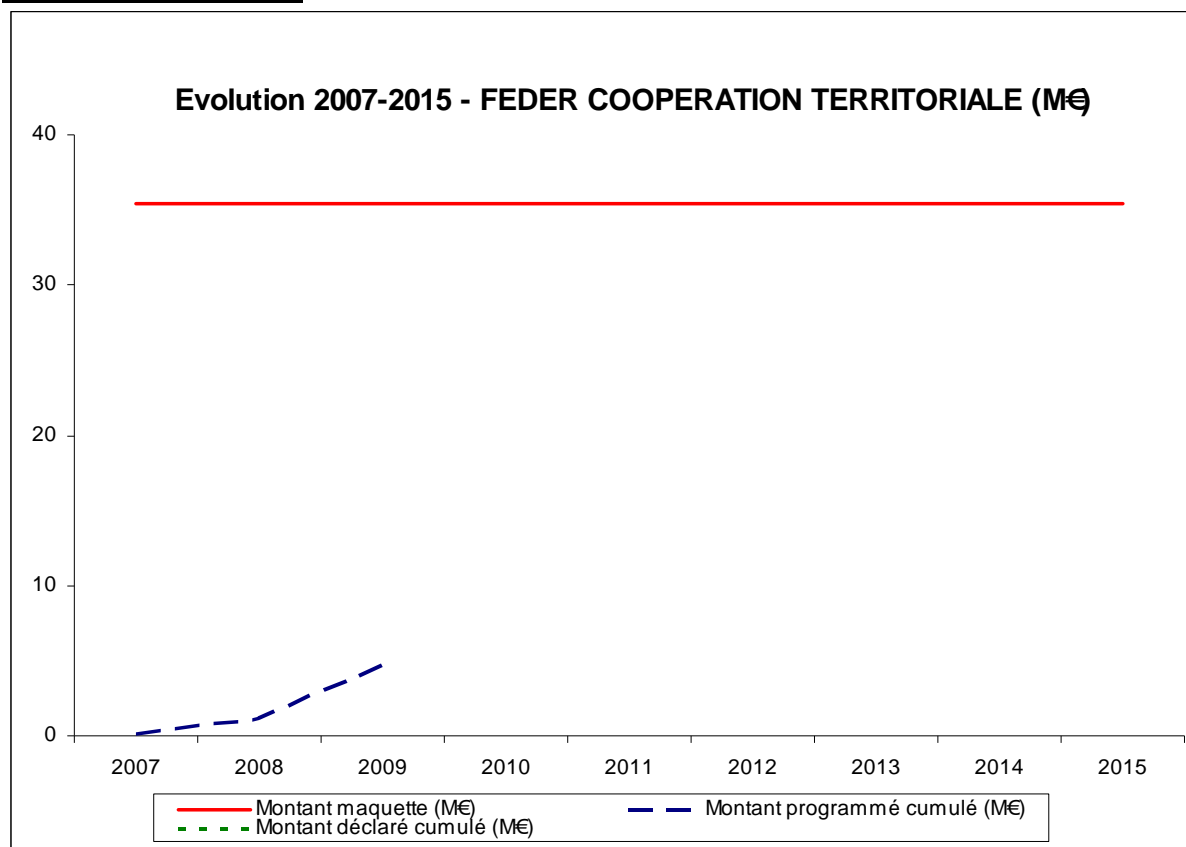
2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

- Information sur l'avancement physique du programme opérationnel :

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, et 3.

Informations financières au 31/12/2009 (toutes les données financières sont exprimées en euros)



Années	2007	2008	2009
Montant maquette (M€)	35,45	35,45	35,45
Montant programmé cumulé (M€)	0,00	1,04	4,56
Montant déclaré cumulé (M€)	0,00	0,00	0,00
Avancement de la programmation %	0,00%	2,95%	12,87%
Avancement des montants déclarés	0%	0%	0%

Au 31/12/2009, 12,87 % de la maquette financière a été programmée.



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013

Rapport Annuel 2009

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe prioritaire 1 : Développement durable et valorisation de l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale	94 469,17	92 787,12	1 682,05	64 544,21	0
Axe prioritaire 3 : développement humain et solidarité internationale	459 324,70	459 324,70	0	378 477,82	0
Total général	553 793,87	552 111,82	1 682,05	443 022,03	0
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	553 793,87	552 111,82	1 682,05	443 022,03	0

Utilisation de l'avance communautaire

La totalité de l'avance de 7,5 % du montant de l'enveloppe FEDER, soit 2,6 M€, a été versée auprès de l'autorité de certification, la Caisse de Dépôts et Consignations.

Aucune demande de paiement intermédiaire n'a été adressée en 2009, aux services de la Commission Européenne.

Néanmoins cette avance a permis, à la CDC, de rembourser au « fil de l'eau » les divers bénéficiaires.

Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie au titre de l'année 2009

N° de référence de la Commission : N° 2007 CB163PO042

Nom du programme : PO coopération Territoriale « Océan Indien »

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 28 / 03 / 2008



Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 09	Code *	Code FR94	Montant (M€)
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	Aide non remboursable	Zone de coopération transnationale	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	0,907
03- Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche			22 – Autres services non spécifiés		0,00
05 – Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises			22 – Autres services non spécifiés		0,233
11-Technologies de l'information et de la communication			10- Postes et télécommunications		0,031
51 – promotion de la biodiversité et protection de la nature			10- Postes et télécommunications		0,00
54- autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques			08-Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur 22 – Autres services non spécifiés		2,235
58- Protection et préservation du patrimoine culturel			21- Autres activités liées à l'environnement		0,00
60 – Autres aides à l'amélioration des services culturels			22 – Autres services non spécifiés		0,523
61 – Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale			22 – Autres services non spécifiés		0,549



Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 09	Code *	Code FR94	Montant (M€)
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
71-Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	Aide non remboursable	Zone de coopération transnationale	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	0,066
81 – Mécanismes permettant d'améliorer la conception, le suivi, et l'évaluation des politiques et des programmes aux niveaux national, régional et local, renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques et des programmes			22 – Autres services non spécifiés		0,022
					4,566

Participation allouée par groupes cibles

Sans objet pour l'année 2009

Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2009

Analyse qualitative du PO

Le programme a été adopté au premier trimestre de l'année 2008 qui constitue la première année de sa mise en œuvre. Le montant FEDER programmé au 31 décembre 2008 s'élève à 1,045 millions d'euros, soit près de 3 % de l'allocation prévisionnelle (et à titre de comparaison 20 % du PIC INTERREG III B).

Au cours de l'année 2009, un montant de 3,520 millions d'euros de FEDER a été programmé à travers 19 opérations. Aucune déclaration de dépenses n'a été adressée à la Commission sur cette période.

Une analyse qualitative fine de l'avancement du programme demeure difficile d'une part par le faible niveau de programmation, qui s'explique principalement par l'approbation tardive du



P.O, et, d'autre part, par l'absence de déclarations de dépenses auprès des services de la Commission. Le nombre total d'opérations programmées au 31/12/2009 se monte à 24 projets.

Au niveau de la programmation, l'ensemble des axes du programme a maintenant été mobilisé. À ce stade, plus de 10 % de l'enveloppe communautaire a été programmée. À titre de comparaison, ce montant correspond à près de 70 % du programme INTERREG III B, ce qui témoigne de l'effet volume du programme opérationnel 2007 – 2013. Par ailleurs, on observe que les thématiques, au développement desquelles le programme INTERREG 2001-2006 a particulièrement contribué, demeurent les moteurs de l'actuelle programmation. Il s'agit notamment des actions visant la préservation de l'environnement et le développement durable qui mobilisent près de 54 % des fonds européens programmés en 2009.

S'agissant de la coopération régionale, les opérations programmées impliquent des partenaires issus essentiellement des pays membres de la Commission de l'Océan Indien et relèvent à ce stade surtout de la coopération multilatérale. En effet, pour chaque opération, les partenaires impliqués viennent de plusieurs territoires. Ce caractère multilatéral indique bien que les problématiques retenues dans ces projets concernent l'ensemble de la zone Océan Indien. Il s'agit notamment du projet d'appui au montage d'un réseau sur la qualité dans l'Océan Indien ou la promotion et le développement de la filière audiovisuelle dans la zone. Néanmoins, plusieurs opérations ont été menées dans le cadre de relations bilatérales entre La Réunion et certains pays de la zone. On peut notamment citer la saison réunionnaise en Afrique du Sud qui a permis la rencontre d'acteurs réunionnais et sud-africains dans les domaines de la culture, la recherche et développement ou la détection satellitaire.

Par ailleurs, une des caractéristiques de ces projets vient du positionnement central qu'assurent les acteurs réunionnais dans le développement et la mise en œuvre des opérations programmées. En effet, les porteurs de projets réunionnais se trouvent souvent à l'initiative des actions menées.

2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

Le programme a fait l'objet d'une adoption formelle par les services de la Commission en date du 28 mars 2008.

À cette date, aucune modification n'a été apportée au document permettant d'altérer sa conformité au droit communautaire.

2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Dans un contexte de début de programmation avec un P.O adopté tardivement, la principale difficulté rencontrée en 2008 résidait dans le retard de la mise en œuvre du programme, et notamment des procédures de gestion.

Au cours de l'année 2009, la programmation des opérations s'est déroulée de manière satisfaisante avec un volume de crédits FEDER programmés représentant 7 % de l'enveloppe prévue. Néanmoins, au regard de la dimension du programme, il apparaît



nécessaire d'accroître le niveau de cette programmation. En 2009, plusieurs actions ont été menées pour accélérer la programmation de sorte qu'un certain nombre d'appel à projets a été lancé en direction des porteurs de projets potentiels. Dans le domaine de la recherche et développement, les différents acteurs de la filière ont été approchés directement. S'agissant des actions en matière d'échanges culturels et sportifs, des encarts ont été insérés dans les journaux locaux.

Il convient cependant de noter qu'aucun des trois projets structurants n'a été programmé alors que deux d'entre eux (Antenne satellite et infrastructure d'accueil) voient leur phase étude engagée par le Maître d'Ouvrage.



2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

A la Réunion, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement depuis l'année 2008, modifiant le contexte de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole et par une crise financière majeure au second semestre.

Sur le premier point cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

L'inflation s'est alors installée durablement.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises pousse ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui alors consomment moins, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, le commerce, les services.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, basculement des eaux, port) la baisse de la production de logements et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer (cf. 2.4.1). D'une manière plus globale, les difficultés du secteur financier ont également pesé sur l'offre de crédit.

Dans ce contexte, il est à souligner que le secteur agricole constitue une exception. En effet, ce secteur poursuit son développement et sa consolidation dans la mesure où :

- il est largement soutenu par les fonds publics ;
- la demande suit l'augmentation démographique et est peu sensible aux fluctuations du coût des carburants et à la baisse du pouvoir d'achat constatée,
- les conditions climatiques ont été assez favorables en 2009 (absence de catastrophes naturelles : cyclones, ou inondations).



Par contre, d'un point de vue général, un des premiers impacts enregistré des effets de cette crise mondiale à la Réunion est la dégradation significative du marché du travail.

Ainsi, à fin décembre 2009, 103 240 réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A, soit 20 080 demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaire par rapport à 2008, (+ 24,1 %).

A titre de comparaison, il s'agit d'un niveau comparable à celui enregistré en 2003, soit 6 ans auparavant.

De plus, dans le contexte de crise financière, l'accessibilité au crédit des entreprises et des particuliers s'est considérablement réduite.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou localement (Cf. 2.4.5).

Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, sont susceptibles d'avoir un impact important sur la programmation :

- L'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds.
- L'attribution d'une avance supplémentaire qui viendrait diminuer les montants à justifier lors de la première échéance du dégageant d'office pour le FEDER et le FSE.
- L'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE.

Un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intègrent déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

Au niveau national, une vaste concertation a été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-Mer : les Etats-Généraux de l'Outre-Mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-Mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.

2.4.1 La loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.



Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux



engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.

- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie



- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**

- parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
- développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
- développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
- engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
- adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.

- **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.



• **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**

- mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
- valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
- réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
- mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.

• **dans le domaine de l'eau :**

- inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
- favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

• **dans le domaine des pollutions et de la santé :**

- atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
- assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

• **dans le domaine des transports :**

- mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.

• **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**

- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales



ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche et a été lancé officiellement par M. François FILLON Premier ministre au Cyclotron de Saint-Denis le 10 juillet 2009 :

« GERRI, c'est une chance : c'est une chance pour les entreprises, de confronter in vivo des technologies d'avenir, avec une société jeune et en pleine croissance. C'est une optimisation des caractéristiques de l'Outre-Mer, pour construire une véritable société de l'innovation. Ici à la Réunion, sur une superficie réduite, de nombreuses ressources sont disponibles, dans les meilleures conditions : le vent, le soleil, l'eau potable, la mer. De multiples innovations sont à l'œuvre pour convertir ces ressources naturelles en énergie et en richesse... »

2.4.3 Les États Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :



- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.
- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme est en examen au Conseil d'Etat. Il sera publié à la fin du premier trimestre 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.



• **Accès au financement et accès au crédit**

- Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
- Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
- Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
- Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filiales animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
- Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

Sport :

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**



- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale**.
- Dans le domaine de **l'excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1^{er} mai 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.

Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'octroi de mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.



Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €

- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**



Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes articulée autour de :

2.4.6 La situation à Madagascar

Par ailleurs, comme souligné dans le rapport annuel d'exécution pour l'année 2008, la situation politique malgache constitue un élément externe au programme qui pourrait, si elle persiste, avoir un impact sur le développement des nombreux échanges et actions de coopération entre la grande île et La Réunion, d'une part, mais également sur le fonctionnement de la Commission de l'Océan Indien. En effet, les instances et procédures de décision de l'organisation seraient certainement affectées par l'instabilité politique prévalente et, par conséquent, dans la conduite des projets de coopération, et pourrait in fine impacté la mise en œuvre du programme si une telle situation persistait.. Cette situation s'est rencontrée en 2002 lors de l'accession à la Présidence de M. Ravalomana, le démarrage du programme INTERREG III ayant été sensiblement affecté par le contexte de crise de l'époque.

À ce stade, la situation politique à Madagascar reste incertaine.



2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été décelée en 2009.



2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis, dès la conception des programmes, d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale seront prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y aura donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les infrastructures haut débit : les interventions en faveur du désenclavement numérique relèveront du PO FEDER convergence alors que le développement des liaisons régionales relèvera du PO FEDER coopération.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements relèvera du PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil sera soutenu au titre du PO Convergence.

D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération font intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal permet d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération soutiendra les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER soutiendra les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération interviendra au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.

S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération se concentrera uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leur thèse ou des stages au sein d'organismes de recherche à La Réunion ;



- Le développement de pôles d'excellence : Le FEDER – Coopération ne prendra en charge que les opérations qui développeront l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone. Il contribuera également au développement d'outils innovants permettant la mise en réseau, le partage de la connaissance et de l'information entre acteurs dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

A ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEDER coopération et celle des autres instruments financiers.



2.7. Modalités de suivi

2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2009

Comités de programmation tenus en 2009

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds européens.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois co-présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis diffusée aux services le lendemain.

Pour l'année 2009, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 11 reprises aux dates suivantes :

05 Février 2009	07 Mai 2009	06 Août 2009	05 Novembre 2009
05 Mars 2009	04 Juin 2009	03 Septembre 2009	17 Décembre 2009
02 Avril 2009	02 Juillet 2009	01 Octobre 2009	

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 3 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions ont été essentiellement consacrées à la clôture des programmes de la période 2000 - 2006.

Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 3 reprises au cours de l'année par procédure écrite sur des dossiers relevant autant de la programmation antérieure que des programmes opérationnels 2007-2013. Dans ce cadre, les dernières opérations relevant du DOCUP 2000 – 2006 ont pu être programmées avant le 30 juin 2009, en bénéficiant de la souplesse accordée par la Commission et qui a fait l'objet d'une décision modificative globale des programmes concernés.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2009 :

Au cours de cette année, 26 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 3,520 millions d'euros programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	TOTAL
Montant FEDER Coopération programmé du 01/01/2009 au 31/12/2009	1,858 M€ 52,78 %	0,269 M€ 7,64 %	1,393 M€ 39,57 %	3,520 M€ 100 %
Rappel Année 2008	0,917 M€ 87,75 %	0,00 M€ 0,00 %	0,128 M€ 12,25 %	1,045 M€ 100 %



En 2009, un montant de plus de 3,520 millions d'euros de FEDER a été programmé, soit près de 10 % de l'enveloppe disponible. Après une année de démarrage en 2008, la programmation a réellement pris son envol en 2009. On constate une forte augmentation du niveau de la programmation en 2009 conformément aux engagements pris par les partenaires d'accélérer la mise en œuvre des programmes afin de contribuer à l'effort de relance de l'activité compte tenu de la crise en vigueur.

On remarque également que, pour l'ensemble des axes, le nombre de dossiers programmés a progressé.

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	TOTAL
Nombre de dossiers FEDER Coopération programmé du 01/01/2009 au 31/12/2009	4 15,4 %	7 26,9 %	15 57,7 %	26 100 %
Rappel Année 2008	2 40 %	0 0,00 %	3 60 %	5 100 %

Comités de Suivi tenus en 2009

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Trois consultations du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite ont eu lieu en avril, juin et septembre 2009. En avril et juin 2009, il s'agissait de soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2008 des programmes des deux périodes de programmation 2000 – 2006 (avril 2009) et 2007 – 2013 (juin 2009). La procédure de juin 2009 concernait également la modification du programme opérationnel FEADER intervenue suite au bilan de la PAC. Enfin, les rapports finaux des programmes DOCUP 2000-2006 et PIC INTERREG III B 2001-2006 ont été approuvés par le Comité de Suivi lors de la procédure écrite de septembre 2009.

Un Comité de Suivi s'est tenu en décembre 2009 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006 et des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

•Comité National de Suivi du 11 Décembre 2009 •

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Octobre 2008

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'octobre 2008.



Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au PIC Interreg III B 2001-2006 (procédure écrite) et les suites données

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au rapport annuel d'exécution 2008 du PIC Interreg III B.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2009 relatif aux rapports finaux d'exécution des programmes 2000-2006

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2009 relatif aux rapports finaux d'exécution des programmes 2000-2006.

Bilan final 2000-2006

Le Comité prend acte des éléments de bilan des programmes 2000-2006 au niveau des résultats, des impacts, de l'utilisation des crédits et des performances en matière de gestion et de contrôle.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2008 FEDER Coopération territoriale

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FEDER Coopération Territoriale.

Avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013.

Thématique centrale du CNS de Décembre 2009 : recherche-développement-innovation

Le Comité approuve le choix du thème central de l'année 2010 « l'égalité des chances ».

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de l'avancement de la stratégie régionale d'innovation étant entendu que la version finale de cette stratégie fera l'objet d'une communication officielle à l'ensemble des membres du CNS.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.



Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009.

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les critères de sélection des différents programmes étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

Révision à mi-parcours des programmes 2007-2013

Le Comité approuve la méthodologie et le calendrier prévisionnel de la révision à mi-parcours des programmes 2007-2013.

Utilisation de l'article 21 du règlement (CE) n°1080/2006

Au titre de l'année 2009, la prise en compte des dépenses encourues pour la mise en œuvre d'opérations retenues au titre du PO coopération territoriale n'a pas nécessité le recours aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 21 qui permet au FEDER de financer à hauteur de 10 % du montant du programme opérationnel des dépenses hors territoire de la Communauté européenne.



2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, plusieurs textes réglementaires sont parus en 2009 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FEDER, il s'agit des textes suivants :

- Le décret n° 2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leur groupement. Ce texte précise le champ d'intervention des collectivités ;
- Le décret 2009 - 925 du 27 juillet 2009 modifiant le décret n°2007 – 732 du 07 mai 2007 modifié relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aides à l'investissement des petites et moyennes entreprises ;
- La circulaire du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 22 juin 2009 relative à la mise en œuvre des opérations liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le logement ;
- La circulaire du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche relative aux règles d'articulation des aides du M.A.A.P au titre du plan de performance énergétique (PPE) des entreprises agricoles avec les autres aides à l'investissement, notamment le FEDER ;

Ces documents précisent, sur le plan national, les possibilités d'intervention en faveur des entreprises et notamment du soutien à l'immobilier. Par ailleurs, suite à la modification réglementaire intervenue en faveur des opérations liées à l'efficacité énergétique dans les logements, les autorités nationales ont tenu à inciter les partenaires locaux à profiter de cette disposition offerte dans le cadre, notamment, de la relance économique en soulignant sa contribution aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit des textes suivants :

- L'instruction DGEFP n°2009 – 35 du 31 juillet 2009 relative aux modalités de réalisation des contrôles qualité – gestion des programmes opérationnels FSE ;
- L'instruction DGEFP n°2009-34 du 27 juillet 2009 relative au contrôle de service fait des opérations mises en œuvre par voie de marché public et cofinancées par le FSE au titre des programmes opérationnels ;
- La note DGEFP n°697 du 27 juillet 2009 relative aux modalités de contrôle de service fait des opérations programmées au titre de la période 2007 – 2013 ;
- L'instruction DGEFP du 06 juin 2009 portant sur les modalités de financement des Plans Locaux pluri – annuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes opérationnels FSE sur la période 2007-2013 ;



- L'instruction DGEFP n°2009 – 21 du 02 juin 2009 relative aux modalités de conventionnement des crédits du FSE attribués aux organismes collecteurs agréés au titre de la formation professionnelle continue dans le cadre des programmes opérationnels 2007 – 2013.

S'agissant de la gestion du FEADER, il s'agit du texte suivant :

- Le décret n°2009-1452 du 24 novembre 2009 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural ; ce texte, conformément à la réglementation communautaire, décrit le champ de dépenses qui peuvent être retenues au titre des programmes mobilisant du FEADER.

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.

Au cours de l'année 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.

Enfin, un certain nombre de textes ont été produits afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.

Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)

L'année 2009 a vu la mise en place d'une version internet du logiciel Presage dénommée Presage Web. Cette évolution majeure permet désormais à tout utilisateur de se connecter via un navigateur internet sans disposer d'un réseau spécifique et d'une installation technique préalable.

Le déploiement de cette nouvelle version, réalisée en juin 2009, a cependant nécessité quelques ajustements, tant au niveau des développements logiciels, que de la mise en place des fonctionnalités d'édition qui ont été progressivement améliorées en fin d'année 2009.

Il faut cependant noter que pour un certain nombre de services, l'accès via internet n'a pas amélioré la rapidité de connexion, de nombreux paramètres techniques intervenant dans la mise en place de cette nouvelle technologie (compatibilité des navigateurs, qualité des réseaux internes des organismes, capacité des raccordements internet...). Certaines améliorations sont attendues dans le courant de l'année 2010 notamment du fait de l'augmentation du débit internet pour certains services.

Sur le plan des formations, 5 sessions ont pu être organisées dans le prolongement des formations ayant eu lieu en 2008. Elles ont concerné 20 personnes issues d'une dizaine de services différents.

- Mise en place d'OSIRIS (FEADER)

L'ASP a mis en place une équipe de trois personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS.



Les travaux de 2009 ont porté sur :

- ✓ La mise en production de 19 nouveaux cadres (à ce jour 55 cadres d'intervention sur 62 ont été agréés et 42 mis en production sous OSIRIS)
- ✓ La formation des gestionnaires ;
- ✓ L'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- ✓ L'animation des comités techniques OSIRIS ;
- ✓ Les demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- ✓ Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- ✓ Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- ✓ Phase de test avec le service instructeur,
- ✓ Modifications éventuelles du dispositif,
- ✓ Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- ✓ Elaboration du cahier de paramétrage
- ✓ Mise en production par le niveau national.



2.7.3 Mise en œuvre des procédures de concertation FED / FEDER

Une des recommandations issues du séminaire sur le co développement des îles de l'Océan Indien qui a été organisé par le Conseil régional de La Réunion, en liaison avec le secrétariat Général de la COI en juin 2008, était la constitution d'un comité technique de concertation FED/FEDER.

A l'issue de cette manifestation, la Région Réunion a suivi cette recommandation et créé ce comité qui a principalement pour objectif d'identifier les projets susceptibles de faire l'objet d'une articulation FED/ FEDER, dans le cadre de la coopération multilatérale au sein de la COI.

Ce Comité technique s'est réuni pour la première fois le 05 novembre 2009. Trois projets pouvant articuler les dispositifs FED et FEDER, ont été présentés : Projet « Petits Etats Insulaires en Développement » (PEID) du 10ème FED, Projets SEAS-OI (Antenne Satellite) et AMESD, le programme d'élargissement et de consolidation du PRPV (ePRPV).

Suite aux divers échanges une méthodologie de travail a été actée :

- a) Organiser tout d'abord une rencontre technique entre le Secrétariat Général de la COI, la Délégation de la Commission européenne à Maurice et les représentants de La Réunion (autorité de gestion du POCT en particulier).
- b) Sur cette base, organiser des réunions de travail sectorielles entre les trois partenaires (SG, DCE et La Réunion) :
- c) Prévoir des actions de communication et de formation sur ces 2 dispositifs.

Un calendrier de travail a également été adopté :

- a. Organiser avant la fin de l'année 2009 des réunions techniques (soit à La Réunion, soit à Maurice) . In fine, pour des raisons de disponibilité cette réunion a été reportée en début d'année 2010. Elle s'est déroulée au mois de Février 2010 à l'île Maurice.
- b. Faire un point d'étape à l'occasion du prochain Comité des OPL qui se tiendra à Maurice les 16-18 février 2010.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par l'autorité de gestion, un premier Comité de Concertation Régionale s'est tenu le 07 décembre 2009 réunissant des représentants de haut niveau de La Réunion, des pays de la Commission de L'Océan Indien, de la Commission européenne, du COMESA, du Comité Interrégional de Coordination (CIRC) et des organismes partenaires (AFD...).

Plusieurs interventions ont eu lieu de la part des différents acteurs institutionnels et tous, se sont accordés à dire qu'il faudrait une cohérence dans la mise en œuvre de la politique de coopération régionale et dans les instruments financiers communautaires. Concernant ces instruments, un point d'étape sur leur utilisation à la fois du côté FEDER et du côté FED a été présenté. S'agissant du FEDER, il a été précisé la mise en œuvre de l'évaluation à mi-parcours en 2010 et les perspectives d'ajustement éventuel de crédits et de programmation. S'agissant du FED, le programme d'action annuel 2009 comprenant les quatre secteurs d'intervention agréés par l'Union Européenne, a été présenté. Parmi eux, on distinguait les deux programmes pilotés par la COI : le programme pêche et le programme PEID.

De nombreux échanges ont eu lieu notamment sur la question de l'institutionnalisation des rapports entre les différentes instances de gestion des fonds communautaires. Les intervenants ont précisé que cette institutionnalisation existait pour le FED au travers du



DSR/PIR, de la tripartite et du CIRC. S'agissant de la coordination des crédits FED/FEDER, c'est dès la phase conceptuelle des opérations qu'elle devrait être pensée.

À l'issue de cette réunion, une feuille de route a été adoptée (voir annexe) :

- recensement des projets et/ou actions concrètes réalisables au cours de la période 2010-2013 co-finançables par le FED et par le FEDER (POCT) ;
- détermination des calendriers, des référents, des contenus et établissement d'une liste de dossiers prioritaires pour la mobilisation conjointe des deux instruments financiers au cours de la période de référence ;
- mise en œuvre opérationnelle par le comité technique FED-FEDER qui associe le Secrétariat Général de la COI et La Réunion pour ne pas multiplier les structures et les acteurs. Un lien avec le CIRC devra être réalisé ;
- bilan du plan à réaliser pour l'instance, préparé par le comité technique.

À l'issue de ce comité, une rencontre du comité technique FED / FEDER est programmée pour le premier trimestre 2010 afin de préciser les conditions de mise en œuvre des projets relevant du 10^{ième} FED et des modalités d'une participation de la Réunion. À ce titre, deux projets ont dès lors été identifiés comme pouvant intéresser directement les acteurs réunionnais. Il s'agit des programmes pêche et PEID (Petites Économies Insulaires en Développement) pour lesquels le chef de file est la COI.

Les comptes rendus du Comité technique ainsi que du Comité de Concertation régionale qui se sont réunis au cours de cette année 2009 sont joints en annexe 7 au présent rapport annuel compte tenu de leur importance pour apprécier l'exécution du programme au cours de cette année.

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.



Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de décembre 2009 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 a été agréé pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le lancement de la **Stratégie Régionale d'Innovation** à La Réunion a été officialisé le 2 décembre 2008. Elle s'articule autour :

- d'un secrétariat technique,
- d'un Comité de Pilotage,
- et d'un Comité Régional pour l'Innovation.

La démarche de la SRI à La Réunion se veut résolument participative. Ainsi, l'année 2009 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic de l'innovation sur le territoire. À cet effet, les réflexions et travaux ont donné lieu à un document synthétisant les différentes stratégies macroéconomiques existantes (PR2D, POE, PA3D, GERRI, Réunion île verte) sous l'angle du développement du territoire grâce à l'innovation.

La restitution de ces premiers travaux a été faite lors des 1ères assises régionales pour l'Innovation, le 13 octobre 2009, associant notamment des personnalités extérieures à La Réunion ayant une expérience de l'innovation, conformément aux recommandations de la Commission. À cette occasion, les enjeux de la SRI pour le territoire ont été diffusés et explicités.

Ainsi, avec ce diagnostic partagé, des premières propositions ont été formulées.

À l'occasion de la tenue du CNS du 07 au 11 décembre prochain, les documents complémentaires suivants ont été présentés aux membres du Comité :



- la synthèse des deux autres groupes de travail,
- la restitution des Premières Assises,
- un plan détaillé de la SRI comportant un certain nombre d'idées fortes retenues.

La rédaction du document stratégique SRI pourrait être finalisée au cours du premier trimestre 2010.

Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

En 2009, il est à noter le recrutement d'une ressource humaine supplémentaire dont la mission principale est le pilotage des actions d'évaluation.

Ainsi, un projet de plan régional d'évaluation plurifonds a été rédigé et présenté pour information au comité national de suivi du mois de décembre 2009.

Ce plan fixe le cadre des travaux d'évaluation qui seront menés au cours de la période ainsi que les modalités de leur pilotage conformément aux recommandations de la Commission. Il aborde en outre :

- l'articulation entre le système de suivi et les travaux d'évaluation. A cet effet, il définit les outils de suivi utilisés dans le système d'évaluation en continu,
- les conditions de déclenchement des évaluations et l'interprétation de la notion d'écart significatif,
- les modalités de lancement des évaluations spécifiques,
- les modalités de publication et de mise à disposition des rapports,
- les ressources humaines et financières à allouer à la mise en oeuvre du système d'évaluation.

Enfin, ce plan décline les modalités de sensibilisation et de formation des acteurs permettant de franchir une étape supplémentaire dans l'intégration des pratiques liées à l'évaluation à tous les niveaux de la gestion du programme.

Sans attendre la création de ce Comité, un cahier des charges a été rédigé fin 2009 afin de sélectionner un cabinet d'étude pour l'élaboration de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée d'une part et des programmes européens 2007 – 2013 à La Réunion.



2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2009



3. Mise en œuvre par axes prioritaires

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, le P.O FEDER Coopération Territoriale s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial).

- **Axe prioritaire n°1 - Développement durable et environnement**
- **Axe prioritaire n°2 - Intégration économique régionale.**
- **Axe prioritaire n°3 - Développement humain et solidarité internationale**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.



3.1. Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement

Rappel des objectifs de l'axe prioritaire 1 :

La Réunion a développé, grâce au soutien du programme INTERREG III B, des pôles de compétences à vocation régionale sur certaines thématiques (développement rural, climat, biodiversité...) qui ont permis la mise en œuvre de projets de coopération dans la zone Océan Indien.

Le programme doit contribuer à développer une réponse régionale en aidant les acteurs locaux à se renforcer et en soutenant les actions conjointes à l'échelle régionale par la mise en réseau, les transferts de connaissances, l'expertise...

Compte tenu de l'importance à participer à la préservation du cadre de vie à l'échelle de l'Océan Indien, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont :

- a) Développer, renforcer, structurer les compétences réunionnaises pouvant concourir au développement durable à l'échelle régionale ;
- b) Contribuer au renforcement de la lutte contre les risques naturels (cyclones, maladies émergentes...) par le développement des capacités réunionnaises et leur mise en réseau avec les partenaires de la zone.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 1 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépense	Valeur cible (en 2010)	Valeur de référence
Degré de coopération	Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	1 au 31/12/2009		12 sur 2007-2013 (3)	04 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	3 au 31/12/2009		14 sur 2007-2013 (3)	07 sur 2001-2006
Indicateurs de réalisation	Nombre de projets de recherche/expérimentation menés	3 au 31/12/2009		10 sur 2007-2013 (3)	5 sur 2001-2006
	Nombre de partenariats établis dans le domaine de l'environnement et du développement durable	1 au 31/12/2009		8 sur 2007-2013 (2)	4 sur 2001-2006
Indicateurs de résultat	Surfaces couvertes par le satellite d'observation	-		2500 km ² en 2013 (0 en 2010)	0 en 2007
	Nombre de publications liées aux coopérations en matière de recherche	-		20 sur 2007-2013 (5)	16 sur 2001-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	0	2	1							3
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	12 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	4 sur la période 2001-2006									
Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé			3							3
	Réalisé			-							
	Objectif	14 sur 2007-2013									
	Situation de référence	7 sur 2001-2006									
Nombre de projets de recherche/expérimentation menés	Programmé			3							3
	Réalisé										
	Objectif	10 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2001-2006									
Nombre de partenariats établis dans le domaine de l'environnement et du développement durable	Programmé	-	1	1							2
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	08 sur 2007-2013									
	Situation de référence	4 sur 2000-2006									
Surfaces couvertes par le satellite d'observation	Programmé			-							
	Réalisé			-							
	Objectif	2500 km en 2013									
	Situation de référence	0 en 2007									
Nombre de publications liées aux coopérations en matière de recherche	Programmé			-							
	Réalisé			-							
	Objectif	20 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	16 sur 2001 - 2006									



Information sur l'avancement financier de l'axe 1 pour l'année civile 2009:

<i>Indicateurs clés pour l'axe</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2009	1,858 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	12,06 %
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007 - 2013	-

Au cours de l'année 2009, 4 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 1,858 millions d'euros, soit 12,06 % de l'enveloppe prévue. Depuis le début de la programmation, plus de 20 % des fonds communautaires prévus sur l'axe 1 ont été programmés.

3.1.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

En 2009, 4 opérations ont été programmées, parmi lesquelles deux relevaient du soutien aux actions dans le développement durable. Ces projets consistent à soutenir les travaux de recherche et de transfert de technologie menés par des équipes pluri disciplinaires de la zone Océan Indien, issues des différents territoires insulaires, sur des thématiques concernant l'ensemble des populations comme la qualité des productions agricoles ou l'inventaire des agents infectieux de la zone.

En effet, les deux opérations contribuant au développement durable sont les suivantes:

- Le programme d'appui au montage du réseau régional QualiREG Océan Indien, dont le chef de file, et animateur, est l'antenne du CIRAD à La Réunion. Ce projet est l'aboutissement de nombreuses rencontres entre les acteurs de la zone, notamment de deux séminaires organisés à La Réunion :
 - Le premier atelier du « réseau régional Océan Indien sur la qualité des productions agricoles et des produits alimentaires », au cours duquel a été souligné l'importance de la notion de qualité sanitaire des productions et de la mise en œuvre d'une politique de soutien des producteurs pour monter en gamme dans la qualité nutritionnelle des productions animales et végétales ;
 - Le séminaire de co développement durable des îles de la Commission de l'Océan Indien qui a identifié la problématique de la qualité des productions agroalimentaires comme outil pouvant faciliter l'accession à une sécurité alimentaire au niveau de l'Océan Indien.

Ce projet a donc pour objet de définir des normes Océan Indien sur la base d'indicateurs de qualité générique (organoleptique, nutritionnelle, technologique), voire de la reconnaissance de la typicité et du savoir-faire local. L'introduction d'une labellisation Qualité Océan Indien basée sur des codes de bonnes pratiques, des référentiels et des typicités régionales collectivement reconnues pourrait constituer la première étape dans l'établissement de normes communes Océan Indien.

- L'inventaire des agents infectieux associés à la faune sauvage dans le sud ouest de l'Océan Indien qui constitue la première étape à l'évaluation du risque d'introduction



et de dissémination de pathogènes infectieux émergents dans la région. La réalisation d'un tel inventaire s'avère essentielle puisqu'elle devrait conduire à l'identification des espèces animales jouant un rôle de réservoir via leurs ectoparasites. Il s'agit donc d'une étude pionnière pour laquelle des techniques moléculaires à haut débit et spectre large seront mises en œuvre pour l'identification des agents infectieux associés à la faune sauvage.

Une des opérations programmées en 2009 s'est inscrite dans le cadre du projet d'installation d'une antenne de réception d'images satellitaires à La Réunion. Il s'agit d'un séminaire de rencontres qui vise à rapprocher les savoirs et compétences des acteurs sud africains de l'Université du Kwazulu Natal et de leurs homologues réunionnais dans le domaine de l'observation de la Terre par imagerie satellitaire. Les trois thèmes identifiés pour ces rencontres sont :

- L'aménagement du territoire et environnement,
- La gestion du milieu océanique, et notamment la surveillance maritime,
- Le suivi des catastrophes et la gestion des risques.

Enfin, la dernière opération s'inscrit dans le cadre du dispositif régional de protection civile. Il s'agit des actions développées par la Plate-forme d'Intervention Régionale pour l'Océan Indien (PIROI) qui constitue la base logistique avancée de la Croix Rouge dans la zone. Ce projet vise à réduire le niveau du risque pour garantir la protection des biens et des personnes en contribuant à améliorer la prévention des risques à travers, notamment :

- Une plus grande coordination et coopération, au niveau régional, entre acteurs de préparation et de réponses aux catastrophes,
- La mise en place de systèmes d'alerte intégrés,
- La préparation de la réponse à l'urgence, via des moyens dédiés à la réponse aux catastrophes prêts à être déployés sur la zone et la formation des équipes de réponse aux catastrophes,
- Une meilleure information et sensibilisation de l'ensemble de la population, et particulièrement des communautés les plus vulnérables.

Le FEDER va ainsi contribuer à renforcer un véritable réseau d'acteurs, unique en son genre, à l'échelle de la zone. Dans ce cadre, plus de 13 500 volontaires sont répertoriés. L'ensemble des sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge présentes dans la zone est engagé dans ce projet, notamment à travers la signature d'un accord de coopération bilatérale définissant un cadre général de coopération qui intègre les recommandations du sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la Commission de l'Océan Indien (COI) qui s'est déroulé le 02 décembre 1999 à Saint Denis de La Réunion.

En matière de coopération, ces opérations ont contribué à renforcer les liens entre les acteurs réunionnais et leurs homologues de la zone de coopération. De plus, elles concrétisent les objectifs définis au titre de cet axe.

En effet, les programmes scientifiques soutenus vont être menés en partenariat avec des instituts issus des îles de la Commission de l'Océan Indien (Madagascar, Seychelles, Comores, Maurice). En particulier, dans le cadre du projet d'inventaire des agents infectieux, l'ensemble des chercheurs et zoo spécialistes de ces territoires va participer aux investigations prévues. Il s'agit notamment des spécialistes de la biodiversité et de la protection de la nature de Vahatra, d'ICS et Seychelles Nature, les chercheurs des facultés



des sciences de l'Université de Tananarive et de l'Université des Comores, les chercheurs de l'Institut Pasteur de Madagascar, les spécialistes vétérinaires des Comores, des Seychelles et de Maurice. Les opérateurs réunionnais deviennent des acteurs de premier plan dans la zone et jouent un rôle moteur sur les thématiques liées au développement durable ou la prévention des risques naturels.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations soutenues, on constate que les acteurs réunionnais tendent à s'organiser entre eux afin de développer une offre de service cohérente et de qualité. Cette caractéristique se retrouve notamment sur l'opération d'appui au montage du réseau régional Qualireg Océan Indien. En effet, le CIRAD assure la tâche particulière d'animer le réseau d'acteurs locaux comme le pôle de compétitivité Qualitropic, les experts du CRITT, les représentants de l'ADIR... Ainsi, ces opérations contribuent bien à la consolidation de véritables pôles de compétences à l'échelle régionale, dans la continuité des actions entreprises au cours de la période précédente.

Le séminaire sur l'utilisation d'images satellitaires s'inscrit dans la perspective de l'installation à La Réunion d'un centre de réception qui sera localisé à Saint Pierre. L'équipement lourd de cette infrastructure doit être livré en juillet / août 2010. Dans la poursuite des réunions déjà menées et notamment du séminaire organisé l'année précédente, les acteurs locaux et de la zone poursuivent leurs réflexions afin d'identifier les actions concrètes de coopération et de partenariat utilisant ces nouvelles technologies.

3.1.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1

La principale difficulté rencontrée concerne en particulier les deux opérations de recherche et transfert de technologie ainsi que le projet de protection civile à l'échelle de la zone.

En effet, ces projets doivent se dérouler sur des périodes pluriannuelles de 3 – 4 ans. Ainsi, un montant important, soit 1,350 millions d'euros de FEDER, a été programmé, de sorte que tout décalage dans la réalisation de ces opérations fait peser un risque important sur le niveau de déclaration de dépenses à la Commission, notamment au regard de la prochaine échéance du dégageant d'office qui doit intervenir le 31 décembre 2010. D'autre part, ce type de projet ne se réalisant pas de manière linéaire, le risque existe de voir les principales dépenses supportées par le bénéficiaire au cours de l'année 2011.

Afin de contenir ces risques, le bénéficiaire devra faire au moins une remontée de dépenses avant la fin de l'année 2010.



3.2. Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale

L'ouverture des milieux économiques réunionnais sur la zone Océan Indien pour les prochaines années revêt une importance cruciale.

Améliorer la connaissance des économies avec lesquelles La Réunion a engagé des démarches de co-développement et favoriser le traitement et la diffusion d'information aux opérateurs économiques constituent les travaux principaux à approfondir pour la période 2007-2013 en continuité des actions initiées dans le cadre du précédent programme.

Les acteurs réunionnais constituent des partenaires ressources dans l'ensemble de la région Océan Indien en matière d'encadrement technique et de recherche-développement, notamment dans le développement rural ou l'aquaculture. Le FEDER soutiendra les opérations de valorisation des savoir-faire réunionnais et le développement des partenariats scientifiques régionaux.

À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont les suivants :

- a) Accompagner le secteur privé réunionnais dans le cadre de démarche collective dans des projets de coopération économique en soutenant notamment des systèmes de veille stratégiques et de contacts avec les autorités publiques dans la zone ;
- b) Favoriser les échanges de savoir – faire entre acteurs régionaux par le soutien au renforcement de pôles de compétences et leur mise en réseau.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 2 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Degré de coopération	Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	6	-	8 sur 2007-2013 (2)	4 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	1	-	2 sur 2007-2013 (1)	0 sur 2001-2006
Indicateurs de réalisation	Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone	120	-	250 en moyenne annuelle sur 2007-2013 (250)	200 en moyenne annuelle sur 2004-2006



	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
	Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)	7	-	10 sur 2007-2013 (2)	05 sur 2001-2006
	Nombre de missions de surveillance des espaces maritimes menées (en jours de campagne)	-	-	90 sur 2007-2013	-
Indicateurs de résultat	Evolution des échanges intra-zone COI	-	-	À préciser	À préciser
	Volume de la production aquacole dans la zone Océan Indien	-	-	À préciser	À préciser
	Degré d'intégration régionale en matière numérique	-	-	1 liaison numérique avec une autre île de la ZOI en 2015	0 en 2007

3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Information sur l'avancement physique et financier de la priorité



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	-	-	6							6
	Réalisé	-	-								
	Objectif	18 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	4 sur la période 2001-2006									
Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	-	-	1							1
	Réalisé	-	-								
	Objectif	2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0 sur 2001-2006									
Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone	Programmé	-	-	120							120
	Réalisé	-	-								
	Objectif	250 en moyenne annuelle sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)	Programmé	-	-	6							6
	Réalisé	-	-								
	Objectif	10 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2001-2006									
Nombre de missions de surveillance des espaces maritimes menées (en jours de campagne)	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-								



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Objectif	90 sur 2007 -2013									
	Situation de référence	-									
Evolution des échanges intra-zone COI	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	À préciser									
	Situation de référence	À préciser									
Volume de la production aquacole dans la zone Océan Indien	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	À préciser									
	Situation de référence	À préciser									
Degré d'intégration régionale en matière numérique	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	1 liaison numérique avec une autre île de la ZOI en 2015									
	Situation de référence	0 en 2007									

Les indicateurs de situation de référence et d'objectif à préciser seront étudiés dans l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens à La Réunion en cours.



Information sur l'avancement financier de l'axe 2 pour l'année civile 2009:

<i>Indicateurs clés pour l'axe</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2009	0,269 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	2,6 %
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007 - 2013	-

Au titre de cet axe, les premières opérations ont donc été programmées en 2009 pour un montant de 0,269 millions d'euros de FEDER. Seulement 7 opérations ont été soutenues au cours de cette année, parmi lesquelles, la première opération au titre de l'assistance technique.

Analyse qualitative de l'axe 2 :

Les projets soutenus ont essentiellement contribué au co développement économique. En effet, parmi les 7 opérations programmées, 5 d'entre elles concernent la mise en réseau des acteurs économiques dans la zone Océan Indien. Il s'agit de :

- La semaine de l'export 2009, organisée par le Club Export qui a réuni des entreprises locales dans le cadre de rencontres avec les missions économiques des chambres de commerce des pays de la zone. 7 pays étaient concernés dont les Seychelles, Madagascar, les Comores et Maurice ;
- La participation du pôle de compétitivité Qualitropic à la « semaine de La Réunion » organisée en Afrique du Sud. Dans ce cadre, des rencontres ont été tenues avec des partenaires sud africains dans les secteurs agroalimentaires, agricole et de la pêche situés dans la région de Cape Town. Ces contacts contribuent à valoriser les agrossources pour générer des projets collaboratifs ;
- La participation de l'ADCAM, association de développement du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, dans le cadre du développement de la filière audiovisuelle, à travers plusieurs temps forts : la manifestation « Ciné Sésel » qui se déroulait aux Seychelles, la participation de l'association à la « semaine de La Réunion en Afrique du Sud » et les assises de l'ADCAM, organisée à La Réunion en présence de représentants de la zone Océan Indien ;
- La mise en œuvre d'une démarche partenariale menée par les organisations de producteurs agricoles réunionnaises visant à améliorer le fonctionnement interne d'une fédération malgache de producteurs de riz en apportant un meilleur niveau de formation et de communication entre les différentes coopératives adhérentes ;
- L'organisation d'un salon de l'entrepreneuriat féminin dans l'Océan Indien dont le but est de développer dans la zone un réseau économique qui permettra d'organiser les échanges et de fédérer les énergies des femmes ayant un rôle économique sur cette plate-forme géographique. Il s'agit également de renforcer les collaborations visant notamment la formation, les appuis technologiques et les partenariats.



Par ailleurs, le programme d'actions 2009 de l'antenne de La Réunion a été programmé. Cette opération s'inscrit dans l'accord – cadre de coopération bilatérale entre les deux îles signé en octobre 2008 avec le gouvernement malgache. Plusieurs domaines de coopération ont été définis :

- L'aménagement du territoire et la gouvernance territoriale ;
- Le développement agricole ;
- L'éducation et la formation professionnelle ;
- L'environnement et les énergies renouvelables ;
- La culture et le sport ;
- La santé et la recherche médicale ;
- Les technologies de l'information et de la communication ;
- La sécurité publique ;
- La protection civile, la gestion des risques et la coopération maritime.

Enfin, s'agissant de l'assistance technique, le premier projet a été programmé en 2009, bien que son déroulement soit intervenu en juin 2008. En effet, un séminaire sur le co développement des îles de l'Océan Indien s'est tenu à La Réunion dont les objectifs étaient de 3 ordre :

- Evaluer les opportunités réellement offertes en matière de co développement des pays de la COI par les différents cadres existants ou en discussion ;
- Identifier parmi ces opportunités des priorités de coopération multilatérale et bilatérale pouvant bénéficier d'une plus value au regard du principe de subsidiarité et être mises en œuvre dans les délais compatibles avec les programmations citées et leurs contraintes ;
- Préciser les sources de financements disponibles pour ces actions prioritaires dans le cadre des politiques de cohésion et de développement de l'Union européenne, les conditions de leur mise en œuvre et de leur meilleure coordination ainsi que les possibilités d'intervention des autres partenaires contributeurs.

3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 2

Au titre de l'axe 2, la principale opération est le projet « Ravenal » qui consiste en l'installation d'une liaison haut débit entre Madagascar et La Réunion. En terme financier, ce projet représente plus de 48 % du montant FEDER prévu. Cependant, deux difficultés impactent particulièrement la mise en œuvre de cette opération. Il s'agit :

- De la mise en œuvre d'un second projet de câble par France Telecom, dénommé Lower Indian Ocean Network (LION). En effet, l'installation de ce câble haut – débit qui doit relier La Réunion à Toamasina est en cours d'achèvement ;
- De la situation politique en cours à Madagascar.

Ainsi, des travaux de réflexion sont en cours en vue de faire évoluer le projet initial. En effet, l'utilisation d'infrastructures existantes en achetant de la capacité est envisagée. Dans ce cadre, un cabinet d'étude est en cours de recrutement afin de rédiger un cahier des charges visant à réactualiser le projet Ravenal.



3.3. Axe prioritaire 3 : Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse

La mise en œuvre d'une intégration régionale harmonieuse passe par le développement de liens privilégiés entre les populations.

L'insertion de La Réunion dans son environnement régional passe par le rapprochement des hommes et des cultures. Le soutien à des projets qui contribuent à l'établissement de relations durables et privilégiées entre les réunionnais et les peuples des autres îles permettra de renforcer l'intégration de l'île dans son voisinage.

De plus, dans les domaines de la formation, de l'insertion ou de l'éducation, les pays de l'Océan Indien présentent d'importantes disparités mises en évidence dans le diagnostic de la zone de coopération. Or, l'amélioration des ressources humaines constitue un des facteurs clés de succès du décollage économique des pays concernés.

À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont :

- a) Favoriser les échanges dans les domaines culturels et sportifs, et soutenir les actions de solidarité dans la zone ;
- b) Développer les actions de coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 3 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeurs liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible (2010)	Valeur de référence
Degré de coopération	Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	14 au 31/12/2009	-	3 sur 2007-2013 (01)	1 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	1 au 31/12/2009	-	1 sur 2007-2013 (0)	0 sur 2001-2006
Indicateurs de réalisation	Nombre de projets mettant en réseau les acteurs régionaux dans le domaine culturel et sportif	10 au 31/12/2009	-	25 sur 2007-2013 (6)	15 sur 2001-2006



	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeurs liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible (2010)	Valeur de référence
Indicateurs de réalisation	Nombre de jeunes réunionnais engagés dans des opérations de coopération dans la zone (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	534 mois au 31/12/2009	-	2000 mois/VP sur 2007-2013 (500)	1000 mois/VP sur 2001-2006
	Nombre d'opérations de co-développement dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion	3 au 31/12/2009	-	20 sur 2007-2013 (04)	14 sur 2001- 2006
	Nombre de projets pilote en matière de formation des jeunes	-	-	1 sur 2007-2013 (1)	0 sur 2001- 2006
Indicateurs de résultat	Renforcement de l'expertise régionale (nombre de doctorants issus de la ZOI ayant bénéficié d'un soutien pour la réalisation d'une thèse)	-	-	20 sur 2007-2013 (05)	12 sur 2001- 2006
	Capacité d'accueil créée pour l'accueil de partenaires extérieurs (en nombre de personnes)	-	-	80 en 2015	-

3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Information sur l'avancement physique et financier de la priorité



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

Axe 3 : Développement humain et solidarité internationale											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	1	2	14							17
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	3 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	1 sur 2001 - 2006									
Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	-	-	1							1
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	1 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0 sur 2000-2006									
Nombre de projets mettant en réseau les acteurs régionaux dans le domaine culturel et sportif	Programmé	-	1	10							11
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	25 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	15 sur 2001 - 2006									
Nombre de jeunes réunionnais engagés dans des opérations de coopération dans la zone (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	Programmé	-	-	846							846
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	2000 mois / VP sur 2007 - 2013									



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013

Rapport Annuel 2009

Axe 3 : Développement humain et solidarité internationale											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Situation de référence	1000 mois / VP sur 2001 - 2006									
Nombre d'opérations de co-développement dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion	Programmé	-	1	1							2
	Réalisé		-	-							
	Objectif	20 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	14 sur 2001 - 2006									
Nombre de projets pilote en matière de formation des jeunes	Programmé	1	-								1
	Réalisé	-	-								
	Objectif	1 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	0 sur 2001 - 2006									
Renforcement de l'expertise régionale (nombre de doctorants issus de la ZOI ayant bénéficié d'un soutien pour la réalisation d'une thèse)	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	20 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	12 sur 2001 - 2006									
Capacité d'accueil créée pour l'accueil de partenaires extérieurs (en nombre de personnes)	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	80 en 2015									
	Situation de référence	-									

Information sur l'avancement financier de l'axe 3 pour l'année civile 2009:

<i>Indicateurs clés pour l'axe</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2009	1,393 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	14,36 %
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

En 2009, 15 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 1,393 M€. Le niveau de FEDER programmé atteint 14,36 %.

Pour mémoire, sur la période 2007 - 2008, 3 opérations ont été programmées mobilisant une enveloppe FEDER s'élevant à 0,128 M€. Depuis le début de la programmation, environ 16 % des fonds communautaires prévus ont été programmés.

Aucune déclaration de dépenses n'a été adressée à la Commission.

Analyse qualitative de l'axe 3

Au cours de l'année 2009, 15 opérations nouvelles ont été programmées.

La quasi-totalité de ces projets soutenus s'inscrit dans le cadre des échanges culturels entre La Réunion et les pays de la zone. On dénombre en effet, 9 opérations agréées sur cette thématique sur les 15 programmées. Cependant, elles ne représentent que 27 % du montant FEDER engagé. La plupart d'entre elles relèvent du domaine artistique, et notamment de la danse.

Un projet s'intéresse en particulier, au devoir de mémoire. Il s'agit d'une opération menée par l'association Historun qui consiste à créer symboliquement le tracé de la route du peuplement de l'île par la réalisation d'œuvres commémoratives à Pondichéry (Inde). Le partenariat étroit noué avec l'université et la municipalité de Pondichéry devrait déboucher sur des échanges universitaires et scolaires.

Ces projets sont partagés avec des partenaires venant d'Afrique du Sud, d'Inde, des Comores, du Mozambique ou de Madagascar, et, le plus souvent, aboutissent à la production d'œuvres communes. L'intérêt ici est de faire prendre conscience des liens qui unissent les peuples de l'Océan Indien, et que, malgré nos différences, nous partageons certains traits culturels communs.

Ainsi, les interventions soutenues permettent, d'une part, de mieux comprendre ces liens, notamment à travers les travaux de recherche soutenus sur la mémoire, et d'autre part, de les enrichir en soutenant des projets de création. Ces actions contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif 3a qui vise à favoriser les échanges dans les domaines culturels et sportifs.

Quatre opérations concernent les actions de l'association française des volontaires du progrès. Il s'agit, dans un premier temps, de poursuivre les actions déjà entreprises en 2006 et 2007, puis de soutenir celles engagées en 2008 et 2009. Ces nouveaux programmes comportent une trentaine de missions de volontariat correspondant à 792 mois / VP dans les pays de la COI, mais aussi au Mozambique, Afrique du Sud (...) Outre leurs responsabilités dans le cadre des missions traditionnelles, les volontaires auront une mission particulière visant à développer des relations durables et privilégiées entre leur région de résidence et La Réunion. Une mission d'appui auprès de la COI a été créée dont l'objectif est de conforter,



voire de renforcer les partenariats en cours dans les pays de la COI et dans certains pays d'Afrique australe. Enfin, des actions déjà engagées précédemment ont été reconduites, correspondant à 4 volontaires en poste, notamment à Madagascar dans le cadre du programme d'appui réunionnais au système éducatif malgache, ou au Mozambique en appui au développement culturel du Centre Culturel Franco Mozambicain.

De plus, le programme d'actions de formation dans le domaine agricole du lycée de Saint Paul a été programmé pour la période 2008 – 2009. Il s'agit d'échanges avec des établissements de formation sud africains. Les travaux porteront d'une part sur l'étude des systèmes agraires et la petite agriculture cannière observée dans la région du Kwazulu Natal. D'autre part, une partie du projet concerne l'étude du développement agricole et le diagnostic de projets de développement agricole dans la province du Limpopo. 27 étudiants réunionnais participeront à cette opération et seront amenés à se déplacer en Afrique du Sud. Par ailleurs, 5 techniciens sud africains seront accueillis à La Réunion.

Enfin, dans le cadre des relations entre les antennes du Conservatoire National des arts et métiers de La Réunion et Toamasina à Madagascar, une formation en gestion du commerce international en direction des jeunes diplômés qui souhaitent se perfectionner et des dirigeants ou cadres d'entreprises tournées vers l'extérieur a été soutenue. Prévue sur une durée d'un an qui s'achèvera au second semestre 2010, elle prendra la forme de 6 séminaires de 20 jours.

3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 3

En 2009, au titre de l'axe 3, aucun problème important particulier n'a été rencontré. Le taux de programmation est relativement satisfaisant, compte – tenu du projet d'infrastructure éducative qui devrait faire l'objet d'une présentation en comité de programmation au cours du premier semestre 2010. Cette opération représentant plus de 40 % de l'enveloppe FEDER prévue, un niveau annuel de programmation similaire à celui observé en 2009 permettrait d'engager la totalité du montant disponible de fonds structurels pour cet axe.

Cependant, l'expérience du programme INTERREG III B rappelle la nécessité de recourir à une surprogrammation de l'ordre de 10 à 15 % des crédits pour aboutir à une justification de l'enveloppe prévue dans sa totalité. Ainsi, un certain nombre de dispositions devrait être mis en œuvre au cours de l'année 2010 afin de dynamiser la programmation des crédits. Il s'agira, notamment, de faire des appels à projets ciblés.



4. Programmes FEDER / Fonds de cohésion : grands projets (le cas échéant)

Le programme ne prévoit pas de participer au financement de projets dont le coût global soit supérieur à 25 millions d'euros dans le domaine de l'environnement, ou 50 millions d'euros pour les autres secteurs.

Au titre du programme opérationnel Coopération Territoriale, trois opérations d'envergure, au regard de l'enveloppe FEDER d'un montant de 35,447 M€, ont été identifiées. Il s'agit :

- Du projet d'antenne de réception satellitaire, pour lequel seuls les équipements lourds ont été retenus à l'éligibilité du programme ;
- Du câble sous – marin haut débit reliant La Réunion à Madagascar, connu sous le nom de projet RAVENAL ;
- De l'équipement d'accueil d'étudiants et stagiaires de la zone sur le campus universitaire du Tampon.

Néanmoins, aucune de ces opérations ne sera concernée par la procédure « grand projet ».



5. Assistance technique

La mesure relative à l'Assistance Technique a été mobilisée au titre de l'année 2009 dans le cadre d'une action de renforcement des capacités institutionnelles.

	Montant programmé en 2009		FEDER prévu à la maquette
Assistance technique	22 344,56 €	2,6 %	0,845 M€

La mesure a été mobilisée pour soutenir l'organisation d'un séminaire sur le co – développement durable des îles de la Commission de l'Océan Indien (COI).

Cette réunion aura permis pour la première fois à des représentants des États ACP de la COI et de La Réunion de se rencontrer afin de définir, à partir d'exemples concrets et au sein de deux ateliers thématiques (sécurité alimentaire et énergie), des projets d'intérêt commun ainsi que les voies et les moyens d'une meilleure articulation FED / FEDER dans le cadre du processus d'intégration régionale auquel participent les îles de la COI.

Il est à noter que si aucune autre opération n'a été programmée en 2009 au titre de l'Assistance technique, il n'en demeure pas moins que les actions nécessaires à la mise en œuvre du FEDER ont bien été réalisées :

➤ Par l'Autorité de Gestion : un agent est en charge notamment du suivi du POCT- Ce suivi s'effectue par le biais d'un tableau recensant les opérations engagées en Comité Local de Suivi qui permet d'alerter, en tant que de besoin, les services instructeurs sur les différents délais (conventionnement, paiement...). Ce tableau de suivi permet également de disposer d'une situation globale de la programmation et de la certification et sera utilisé dans le cadre de la gestion de l'exercice imposé du dégageant d'office

Cet agent informe régulièrement les services instructeurs sur l'avancée du programme en terme d'engagement et de certification, sur les dates prévisionnelles des appels de fonds effectués par l'Autorité de certification (CDC) à la Commission Européenne. Par ailleurs, 14 personnes sont chargées de l'instruction des différentes mesures et l'AGILE, structure partenariale dans le cadre de la gestion intégrée des programmes, assure le rôle de secrétariat.

- par l'Autorité de Certification : deux agents sont en charge de la vérification et de la mise en paiement des certificats administratifs et de service fait.

Pour information, les dépenses afférentes à ces deux missions seront présentées au cofinancement du FEDER au titre de l'assistance technique pour 2010.

L'Autorité de Gestion ne mobilisera pas de ressource communautaire pour la première instance de concertation régionale et le Comité technique FED/FEDER.



6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeurs de l'Union européenne - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens intervenant dans le cadre de 5 programmes.

Au même titre qu'en matière de stratégie ou de gestion, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29 Mai 2008 pour les PO FEDER Convergence, FSE



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013

Rapport Annuel 2009

et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission transmises via SFC le 05 Juin 2008, une nouvelle version a été transmise le 10 Juillet 2008. De nouvelles remarques ont été formulées le 24 novembre 2008 et les autorités locales ont transmis une version n°3 le 29 décembre 2008 qui a été validée par la Commission le 6 février 2009.

La liste des projets engagés fait l'objet, depuis le début de la programmation, d'une information disponible sur le site www.reunioneurope.org, conformément à la fiche action 3 du plan de communication.



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'organisation d'une conférence de presse, ➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 1 000 exemplaires ➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Courrier de diffusion tripartite ➤ Réalisation de 500 clés USB ➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre, le 13 décembre et le 15 décembre), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<u>Action réalisée en décembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	A réaliser
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 48 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 179 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2009.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	Lancement du nouveau site en octobre 2008 <ul style="list-style-type: none"> ➤ 168 documents mis en ligne (au 31 décembre 2009) ➤ Plus de 31 500 visiteurs (de janvier 2009 à décembre 2009) <u>Action réalisée en novembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

	FICHES ACTIONS	OPERATIONS
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<p><u>Action réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (9 800 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009)
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<p><u>Action réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impression de 1000 exemplaires ➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<p><u>Action réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. <p>A réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur. ➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des travaux avec l'interview de M Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008, - Participation au tournage des différents sujets et interviews.



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<u>Actions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contact pris avec Memento, magazine économique, pour un dossier sur les 20 ans d'Europe ➤ Contact pris avec le magazine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	Action à réaliser
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	Participation de La Réunion à une exposition « L'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes. Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés ➤ Réalisation de 17 fiches projet ➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV <p><u>Action en cours</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet) ➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ; - de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...); - de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées ➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants)



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE
2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, ➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, ➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en oeuvre
9 - Evénementiels	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder) ➤ Inauguration de lycées et collèges (feder) ➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	Action en cours : Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour réaliser l'exposition et animation itinérante